

F O C U S



RAPPORT ANNUEL

versifier les services de communication et à faire baisser les prix. Ce progrès a puissamment stimulé l'accès à Internet, qui a fortement progressé au cours de l'année écoulée. En tant que réservoir de grande envergure et toujours plus riche d'informations facilement accessibles sur les particuliers, les entreprises et les pays, Internet est un atout capital pour faire mieux comprendre les possibilités d'échanges

général ont présenté un rapport détaillé sur l'état d'avancement des consultations; celles-ci avaient porté principalement sur les possibilités d'action à court terme.

Les négociations prescrites commencent dans les délais et les discussions se poursuivent sur un programme plus large

similaires, subventions, régimes d'investissement dans le secteur automobile, réglementations applicables aux produits, protection des brevets et droits d'auteur et accès aux marchés pour les fournisseurs de services étrangers. Certaines mesures en cause dans les plaintes sont appliquées depuis peu, mais d'autres font partie intégrante d'une législation ou d'un régime en place depuis des décennies.

Les pays développés ont déposé environ trois quarts des plaintes au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et ont été défendeurs dans une même proportion d'affaires. Les pays en développement ont déposé les autres plaintes, dans plus de 50 pour cent des cas, contre des pays développés, et les autres contre d'autres pays en développement. Les deux Membres qui portent le plus d'affaires devant l'OMC sont les États-Unis et l'Union européenne et, dans plusieurs cas, les plaintes déposées par l'un concernaient des mesures appliquées par l'autre, ce qui confirme le rôle important de l'OMC dans le règlement des différends qui peuvent intervenir dans les relations transatlantiques.

Les procédures s'achèvent généralement par un règlement satisfaisant, mais des mesures de rétorsion sont possibles

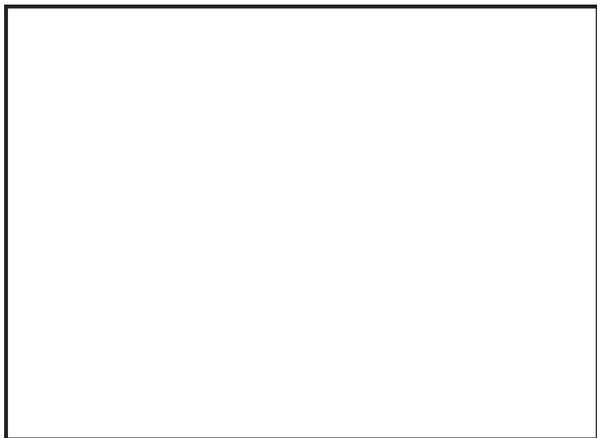
Dans environ trois quarts des cas, les affaires ne dépassent pas le stade des consultations et ne sont pas portées devant un groupe spécial, ce qui tend à montrer qu'une solution satisfaisante est trouvée aux premiers stades des procédures de l'OMC, comme c'était le cas dans le cadre du GATT de 1947. Dans les affaires qui sont portées devant un groupe spécial et pour lesquelles un rapport de groupe spécial est publié, la plupart des décisions font l'objet d'un appel auprès de l'Organe d'appel; il y a eu appel dans 37 cas depuis la création de l'OMC.

Toutefois, certaines affaires dans lesquelles la procédure devant le groupe spécial et l'Organe d'appel est achevée et où il a été demandé au défendeur de mettre en œuvre une mesure, n'ont pas encore abouti à un rè

mécanismes du marché

considèrent que la confidentialité pendant la période nécessaire pour mener l'activité à bien favorise les délibérations et un dialogue fructueux.

Il ne fait aucun doute qu'une plus grande transparence des documents et des activités de l'OMC pourrait chasser des my-





Il convient de noter que, bien qu'un certain nombre de Membres de l'OMC aient mis en place une législation en matière de défense commerciale, les procédures prévues sont très rarement utilisées, voire pas du tout. En outre, certains Membres de l'OMC, en particulier Hong Kong, Chine, ont pour principe de ne pas recourir aux instruments de défense commerciale.

Les subventions continuent de poser un problème, en particulier le soutien à l'agriculture, à nouveau en hausse

Les subventions constituent un autre sujet de préoccupation. En 2000, le soutien accordé aux constructeurs d'aéronefs a été particulièrement controversé, au point que des procédures de règlement de différends ont été engagées.



du marché intérieur, renforçant et élargissant l'accès aux fournisseurs de services étrangers, au titre du quatrième Protocole de l'AGCS, et progressé sur la voie de la mise en place du marché intérieur dans le domaine des services financiers, étendant également le principe du « passeport unique » aux fournisseurs de services étrangers dans le cadre du cinquième Protocole;

- le régime ouvert de l'Islande, en vertu duquel la fourniture de services dans tous les secteurs peut être assurée par des fournisseurs étrangers (à l'exception du mode 4), a été consolidé dans le cadre de l'AGCS;
- Israël

lectuelle afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour 2006;

- le Brésil a adopté une législation révisée sur le droit d'auteur, les brevets et les marques en 1996, et semble avoir obtenu de très bons résultats avec la mise en œuvre des lois brésiliennes contre le piratage des enregistrements vidéo et des logiciels; le régime juridique intérieur a permis aux détenteurs étrangers et nationaux de droits d'auteur de faire valoir leurs droits avec succès (bien que l'inflation réduise l'effet dissuasif des amendes);
- l'Union européenne a pris de nouvelles mesures d'harmonisation concernant la protection juridique des inventions biotechnologiques et des dessins et modèles, projette de faire de même pour la brevetabilité des programmes informatiques, et prévoit d'établir de nouveaux droits unitaires par la création d'un «dessin ou modèle communautaire» et d'un «brevet communautaire»;
- l'A

passé des accords avec la Bolivie, le Costa Rica et le Nicaragua, a conclu des accords avec El Salvador, le Honduras et le Guatemala, engagé des négociations relatives à un accord de libre-échange avec le MERCOSUR, et négocie actuellement de nombreux accords bilatéraux, notamment avec le Brésil, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay.

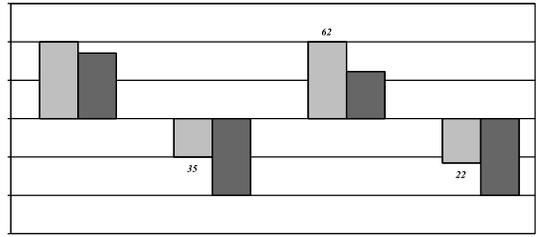
En Europe, l'Union européenne est liée par des accords bilatéraux de libre-échange avec des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, dont un certain nombre constituent l'ALEEC (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie), tandis que d'autres font parties de la zone de libre-échange balte (Estonie, Lettonie et Lituanie). Chacun de ces pays participe à des négociations en vue de leur adhésion à l'UE, et conclut en conséquence des accords de libre-échange avec leurs partenaires, pour faire pendant à ceux de l'UE. Pour sa part, l'UE envisage de procéder en 2000 aux modifications institutionnelles nécessaires pour préparer son élargissement à l'est.

L'UE négocie une deuxième génération d'accords bilatéraux de libre-échange fondés sur des préférences réciproques avec des partenaires de la région méditerranéenne et d'Afrique du Nord, en vue de la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici à 2010. Elle a également conclu un accord de libre-échange avec l'Afrique du Sud, qui est entré en vigueur en 2000. Conformément à sa stratégie consistant à conclure des accords de libre-échange avec les nouvelles économies de marché dynamiques, elle a entamé des discussions concernant un accord avec le MERCOSUR en mars 2000. Elle a également poursuivi ses discussions avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Toujours en Europe, les derniers membres de l'AELE sont liés à l'UE par des accords de libre-échange, auxquels s'ajoutent l'EEE ou des accords bilatéraux dans le cas de la Suisse. L'AELE a elle aussi conclu des accords de libre-échange avec un certain nombre de pays parallèlement aux accords conclus par les CE. À l'heure actuelle, elle cherche à conclure des accords de libre-échange avec des partenaires commerciaux extrarégionaux, notamment avec le Canada et le Mexique.

Un certain nombre d'accords commerciaux régionaux conclus récemment en Europe et en Asie centrale prévoient l'intégration de pays de l'ex-URSS, et de ces pays avec leurs voisins. En 1994, les États de la CEI sont convenus de créer une zone de libre-échange réunissant l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, l'

Membres de l'



pour avoir indiqué les améliorations apportées à la Réunion de haut niveau.

À la troisième Conférence ministérielle qui a eu lieu à Seattle en novembre 1999, l'Union européenne et le Japon ont annoncé leur intention d'ouvrir leurs marchés à pratiquement tous les produits en provenance des PMA. Cet engagement a été suivi d'une proposition faite par le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis – proposition de la Quadrilatérale – au Conseil général, en mai 2000, en vue de mettre en place «dans le cadre de leurs schémas de préférences, à la fois un traitement en franchise de droits et sans contingentement qui soit conforme aux prescriptions nationales et aux accords internationaux, pour pratiquement tous les produits en provenance des PMA»; l'Islande, la Pologne, la ~~RE~~

soins prioritaires identifiés dans le programme à la réunion du Groupe consultatif de 1998. À la réunion du Groupe consultatif de mars 2000, les engagements concernant le Cadre intégré et les programmes au titre du JITAP ont été renouvelés, le commerce faisant partie intégrante du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du pays. La Tanzanie a elle aussi reçu l'appui qu'elle attendait en matière d'assistance technique liée au commerce dans le cadre des réunions du Groupe consultatif organisées par la Banque mondiale. Il n'a pas été répondu aux attentes de la Gambie et d'Haïti dans la mesure où les donateurs bilatéraux ont dit leur préférence pour une assistance liée au commerce qui serait intégrée dans de plus vastes programmes de réforme et subventionnée à un engagement de libéralisation. Pour ce qui est du Bangladesh, le Cadre intégré a principalement contribué à accélérer le processus d'approbation d'un projet de diversification des exportations appuyé par la Banque mondiale.

Réexamen du Cadre intégré

Le Groupe de travail interorganisations a fait procéder à un réexamen du Cadre intégré en 1999. Il en est ressorti que les participants – les PMA, les donateurs et les six organisations – considéraient en général le Cadre intégré comme une initiative importante mais qu'il n'avait pas donné des résultats à la hauteur de leurs attentes sur le plan du renforcement des capacités, tout en reconnaissant que la mise en place des capacités voulues prenait du temps. Toutefois, «les objectifs du Cadre intégré étaient perçus différemment par les PMA et les donateurs, les PMA escomptant des apports additionnels de fonds et les donateurs une plus grande efficacité et des activités plus concrètes grâce à la coordination de l'assistance technique liée au commerce» et «la coordination s'était révélée plus complexe

que prévue entre les PMA et les donateurs, parmi les donateurs, et entre les six organisations elles-mêmes». Un autre problème avait été identifié, à savoir que les financements pour le Cadre intégré avaient été d'une manière générale insuffisants, les différents donateurs et organisations lui accordant un rang de priorité plus ou moins élevé.

Le réexamen avait amené le Groupe de travail interorganisations à conclure que la réforme et la libéralisation du commerce étaient des éléments-clés des stratégies de développement nationales et de lutte contre la pauvreté. Le Groupe de travail avait approuvé des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Cadre intégré: a) intégration du Cadre intégré dans le système de développement existant; b) nécessité d'obtenir des ressources; et c) renforcement de la gestion et de l'administration du Cadre intégré. En conséquence, il a décidé:

- d'intégrer le commerce dans les priorités de développement nationales par le biais de cadres de développement, comme ceux que constituent les cadres stratégiques constituant les caa biais de cadre/F19t 1

